



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service économie et agriculture durable

Laval, le 10 mars 2026

Affaire suivie par : Fabrice Roth

Monsieur le président,

Par courrier du 2 mars vous me faites part des difficultés pour les agriculteurs à respecter l'interdiction de tailler les haies à partir du 16 mars 2026, et cela du fait de la pluviométrie abondante sur le département. Vous me demandez à titre dérogatoire de permettre aux agriculteurs de tailler et élaguer leurs haies au-delà de cette date.

Consciente des difficultés qui peuvent être rencontrées dans certains cas, je souhaite répondre favorablement à votre demande en recevant et instruisant avec bienveillance les demandes de dérogations individuelles adressées par les agriculteurs aux services de la direction départementale des territoires.

Compte tenu de l'examen attentif des conditions pédologiques, humidité des sols, et météorologiques notamment pluviométrie, étayées par les données Météo-France de ces derniers mois, une démarche de reconnaissance de force majeure avec dérogation collective n'est pas adaptée. En effet, pour déroger aux obligations européennes des bonnes conditions agricoles et environnementales pour la biodiversité (BCAE 8), il faut que le caractère exceptionnel des précipitations soit avéré sur la majeure partie de l'automne-hiver. Or, seule la période du 20 janvier au 20 février peut être qualifiée ainsi, tandis que l'année 2025 et notamment les derniers mois affichent un déficit de pluie ou un niveau normal saisonnier.

Dans ce contexte, je tiens à vous assurer que mes services accorderont toute leur attention aux demandes de dérogations individuelles qui seront transmises pour réaliser les tailles et élagages des haies après le 16 mars. Je souligne que toute intervention devra cependant être proscrite en cas de présence d'espèces protégées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Nadège BAPTISTA

**Monsieur le président de la FDSEA
de la Mayenne
Parc Technopôle Changé
Rue Albert Einstein – BP 36135
53061 Laval Cedex 9**